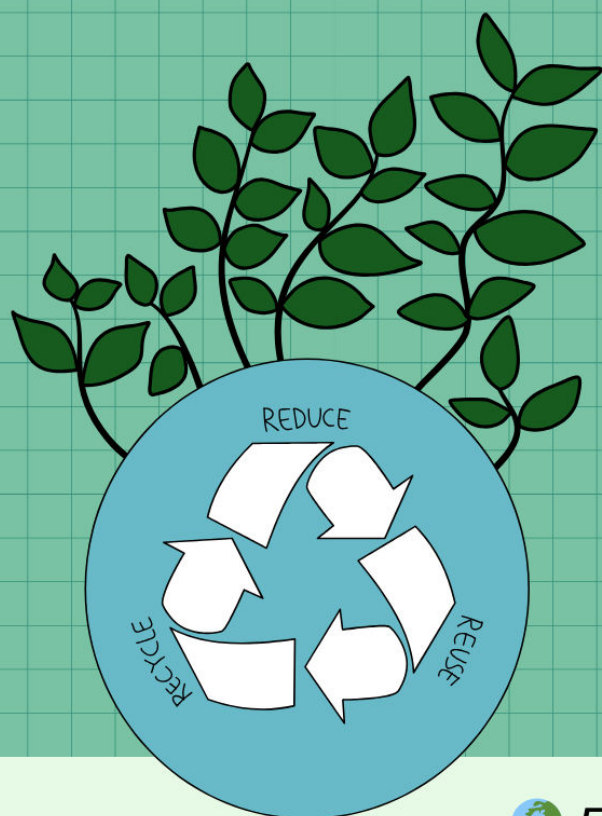




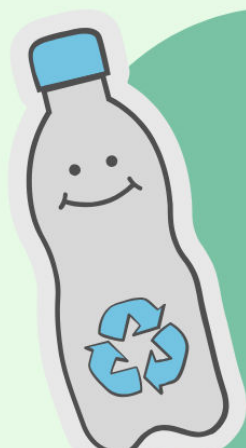
PROGRAMME LOCAL PRÉVENTION DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Ensemble, réduisons nos déchets !

COEUR DE CHARTREUSE

2026-2031



OBJECTIFS

- Réduire la production de déchets et promouvoir des pratiques durables sur le territoire.
- Stratégie détaillée et des actions concrètes pour atteindre ces objectifs sur une période de six ans.

SOMMAIRE

1. Introduction et contexte du PLPDMA

- 1.1 Introduction
- 1.2 Cadre et objectifs réglementaires
- 1.3 Contexte national
- 1.4 Périmètre des déchets ciblés par le PLPDMA

2. Gouvernance et méthodologie

- 2.1 Elaboration et mise en œuvre du PLPDMA
- 2.2 Animation et gouvernance
- 2.3 CCES et groupes de travail thématique

3. Diagnostic Territorial

- 3.1 **Caractéristiques du territoire**
 - 3.1.1 Situation géographique
 - 3.1.2 Population - Typologie d'habitat
 - 3.1.3 Activités économiques et commerciales
 - 3.1.4 Activités touristiques
 - 3.1.5 Acteurs du territoire identifiés
- 3.2 **Gestion des déchets**
 - 3.2.1 Ordures ménagères et assimilées (OMA)
 - 3.2.2 Flux collectés en déchetteries
 - 3.2.3 Financement du service
- 3.3 **Production des déchets**
 - 3.3.1 Répartition et évolution des tonnages des DMA
 - 3.3.2 Performances de collecte
- 3.4 **Sensibilisation et prévention**
 - 3.4.1 Gestion des biodéchets
 - 3.4.2 Formations et communication
 - 3.4.3 Réemploi

4. Objectifs du PLDPMA et plan d'actions

- 4.1 Axes stratégiques
- 4.2 Objectifs et plan d'actions

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFOM	Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces
AGEC (loi)	Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi)
BOM	Benne à ordures ménagères
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CCCC	Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
CCES	Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CS	Collecte Sélective
DEA	Déchets d'Éléments d'Ameublement
DEEE / D3E	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DD	Déchets Dangereux
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DGF	Dotation Générale de Fonctionnement
DIY	Do It Yourself
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DND	Déchets Non Dangereux
ESS	Economie sociale et solidaire
ETP	Equivalent Temps-Plein
LTECV	Loi de transition énergétique pour la croissance verte
OMR	Ordures ménagères résiduelles
PàP	Porte-à-porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
PLP	Programme Local de Prévention
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
REP	Responsabilité Elargie du Producteur
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TLC	Textiles, Linges et Chaussures

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

1.1 Introduction

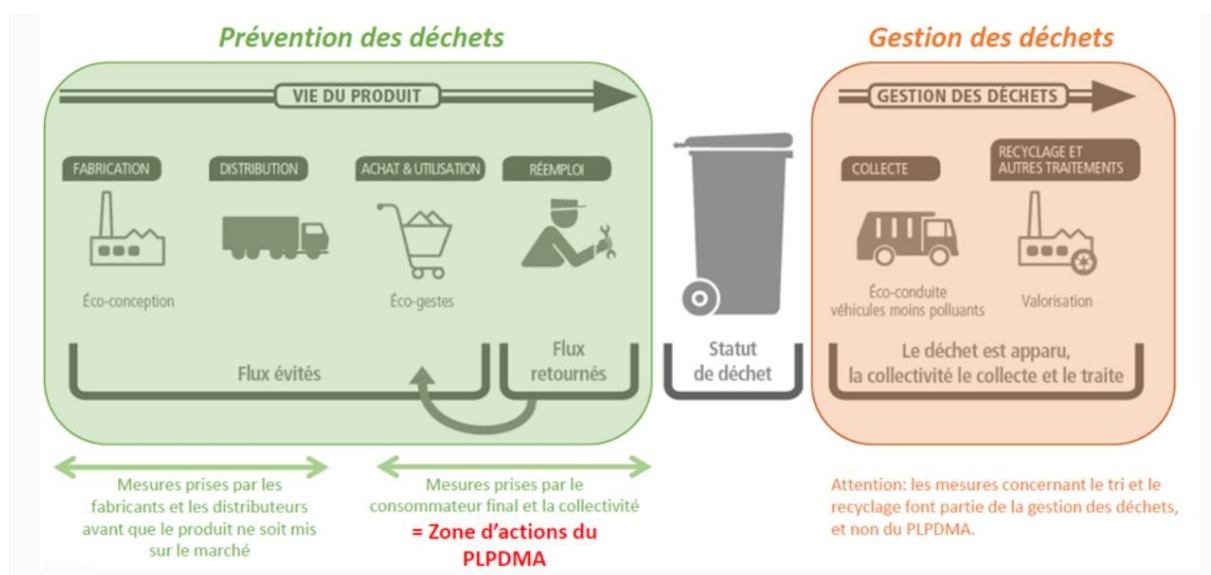
La prévention des déchets constitue un enjeu majeur pour les collectivités territoriales, sur le plan environnemental, économique et social. Face à l'augmentation des volumes de déchets ménagers et assimilés et aux impacts associés à leur gestion, il apparaît essentiel d'agir en amont, en limitant leur production et leur impact sur l'environnement.

Dans ce contexte, le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** s'inscrit dans le cadre des politiques nationales et régionales de prévention et de gestion des déchets, notamment celles définies par le Code de l'environnement et les orientations issues de la transition vers une économie circulaire. Il traduit l'engagement de la collectivité en faveur d'une gestion plus sobre et plus durable des ressources.

Le présent PLPDMA définit une stratégie territoriale de Cœur de Chartreuse de prévention des déchets pour la période 2026-2031. Élaboré en concertation avec les acteurs du territoire, dans le cadre du CCES, il identifie les enjeux locaux, fixe des objectifs quantifiés de réduction des déchets et décline un plan d'actions opérationnel visant à faire évoluer durablement les pratiques des habitants, des acteurs économiques et des services publics.

La politique de prévention des déchets se distingue des actions de gestion des déchets, qui interviennent une fois le déchet produit, telles que la collecte, le tri, le traitement et la valorisation. La prévention agit en amont du cycle de vie des produits, avec pour objectif prioritaire d'éviter la production de déchets, d'en réduire les quantités et la dangerosité, et de limiter les impacts environnementaux associés. Le schéma présenté ci-après permet d'illustrer cette distinction :

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »



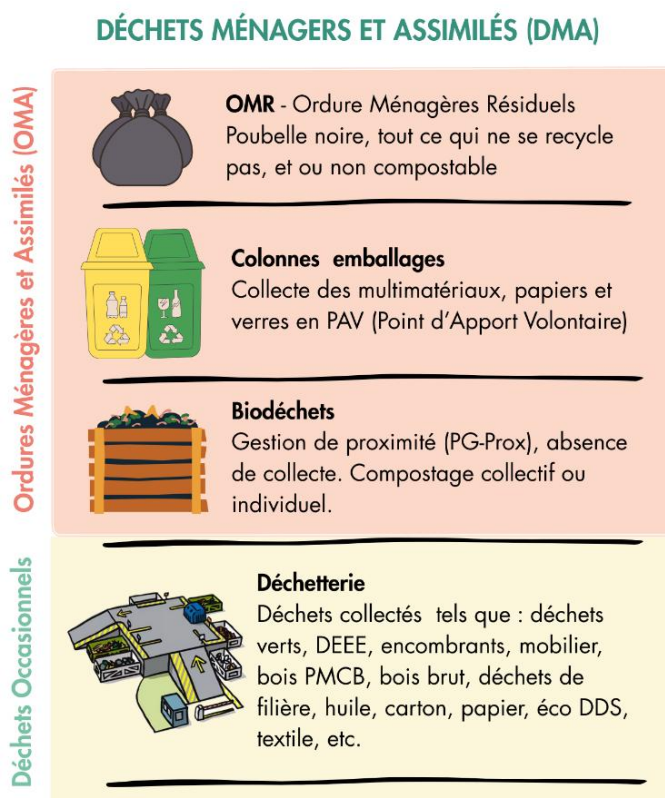
En agissant sur ces différents leviers, la prévention des déchets contribue à la réduction des impacts environnementaux et sanitaires, à la préservation des ressources naturelles et à la maîtrise des coûts liés à la gestion des déchets, tout en participant pleinement aux objectifs de la transition vers une économie circulaire et d'un développement territorial durable.

1.2 Périmètre des déchets ciblés

Le PLPDMA vise à réduire les déchets ménagers et assimilés (DMA) correspondant aux déchets issus des ménages et des déchets des activités économiques (commerçants, écoles, artisans, administrations, hôpitaux) collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers :

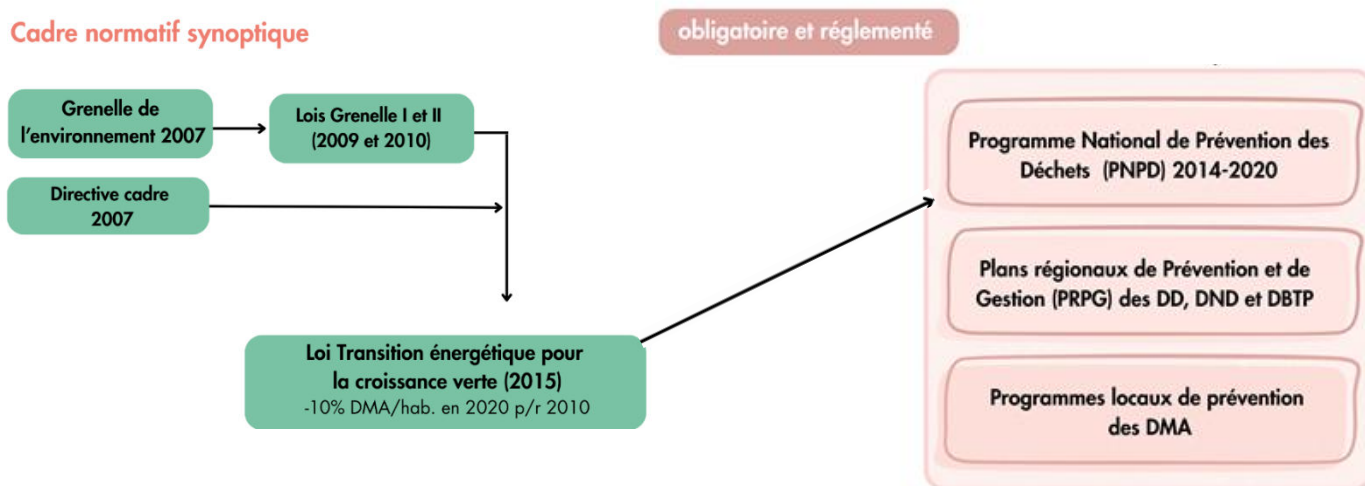
- Ordures ménagères
- Emballages et verres
- Biodéchets

Ils intègrent également les déchets collectés sur les deux déchetteries du territoire.



1.3 Cadre et objectifs réglementaires

Cadre normatif synoptique



Références / Textes	Principes clés	Objectifs
Europe		
Directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 (directive-cadre sur les déchets)	- Hiérarchie des modes de gestion : Prévention Réutilisation Recyclage Valorisation Élimination	- Prioriser la réduction à la source des déchets.- Promouvoir l'économie circulaire.
National (France)		
Code de l'environnement (art. L.541-1 et s.)	- Responsabilité élargie du producteur.- Prévention, valorisation, traçabilité.- Obligation pour les collectivités d'élaborer un plan local.	- Élaborer un plan local cohérent avec les objectifs nationaux.- Mettre en œuvre des actions locales de prévention.
Loi Grenelle II (2010)	- Rend obligatoire le PLPDMA pour les collectivités compétentes en matière de déchets ménagers.	- Formaliser la stratégie locale de prévention sur 6 ans.
Loi LTECV (2015)	- Objectifs de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés d'ici 2020.- Lutte contre le gaspillage alimentaire.- Valorisation des biodéchets.	- Définir des actions concrètes pour réduire les déchets à la source. - Lutter contre le gaspillage alimentaire.
Loi AGECL (2020)	- Économie circulaire et anti-gaspillage.- Obligation du tri à la source des biodéchets (2024).- Fin des plastiques à usage unique progressif.	- Renforcer la prévention.- Mettre en œuvre la tarification incitative et le tri à la source.
 Régional		
PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets)	- Document de cohérence régionale.- Cadre d'orientation pour les plans locaux.	- Assurer la cohérence du PLPDMA avec les objectifs régionaux.
 Local (EPCI)		
PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)	- Diagnostic du territoire.- Programme d'actions locales.- Suivi et évaluation.	- Réduire la production de DMA. - Favoriser le réemploi, la réparation, le compostage.- Sensibiliser et mobiliser tous les acteurs. - Suivre et évaluer

2. GOUVERNANCE ET MÉTHODOLOGIE

2.1 Élaboration et mise en œuvre du PLPDMA

Dès janvier 2020, la Communauté de communes de Cœur de Chartreuse engage une politique de prévention des déchets avec le recrutement d'une première chargée de prévention dédiée. Depuis lors, des actions d'information et de sensibilisation à destination des habitants ont été mises en œuvre, permettant d'amorcer une dynamique locale en faveur de la réduction des déchets. Ces actions, bien qu'opérationnelles et régulières, ne s'inscrivaient pas encore dans un cadre stratégique formalisé à l'échelle intercommunale.

À partir de 2021, cette dynamique s'est progressivement inscrite dans une réflexion plus large portée par la collectivité, notamment à travers l'élaboration du projet de territoire adopté en décembre 2022, puis par la mise en place de groupes de travail internes autour des enjeux de transition. Dans ce contexte, la collectivité a exprimé la volonté de structurer davantage sa politique de prévention des déchets.

Ainsi, à partir de 2024, un travail d'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été engagé. Cette période de construction du PLPDMA a été consacrée à un travail progressif de structuration : analyse des démarches existantes, appropriation du territoire, identification des acteurs locaux et premiers échanges avec les partenaires susceptibles d'être impliqués dans la prévention des déchets. En parallèle, les actions menées ont permis de renforcer la connaissance des dynamiques locales et de faire émerger des besoins partagés, tant du côté des communes que des acteurs socio-économiques et associatifs.

La première mobilisation de la CCES fin 2025 est venue consolider cette dynamique en offrant un cadre complémentaire de concertation et de réflexion transversale. Ces travaux ont permis de construire un programme, réaliste et adapté aux spécificités du territoire, fondé sur l'existant et orienté vers une montée en puissance des actions de prévention.



2.2 Animation et gouvernance

L'équipe projet en charge de l'animation

L'équipe projet élabore, met en œuvre, évalue les actions et diffuse les résultats du PLPDMA.

Elle est composée des personnes suivantes :

- Un(e) élu(e) référent(e)
- La responsable du service déchets de la CCCC
- La chargée de prévention et communication de la CCCC
- La directrice générale adjointe

Les missions de l'équipe projet :

- Mise en œuvre des actions du PLPDMA en lien avec les différents services de la CCCC et les partenaires
- Préparation et animation des réunions de la CCES
- Participation aux différents réseaux d'échange sur la thématique prévention des déchets
- Suivi des actions et élaboration du bilan annuel
- Élaboration de l'évaluation du PLPDMA en 2031

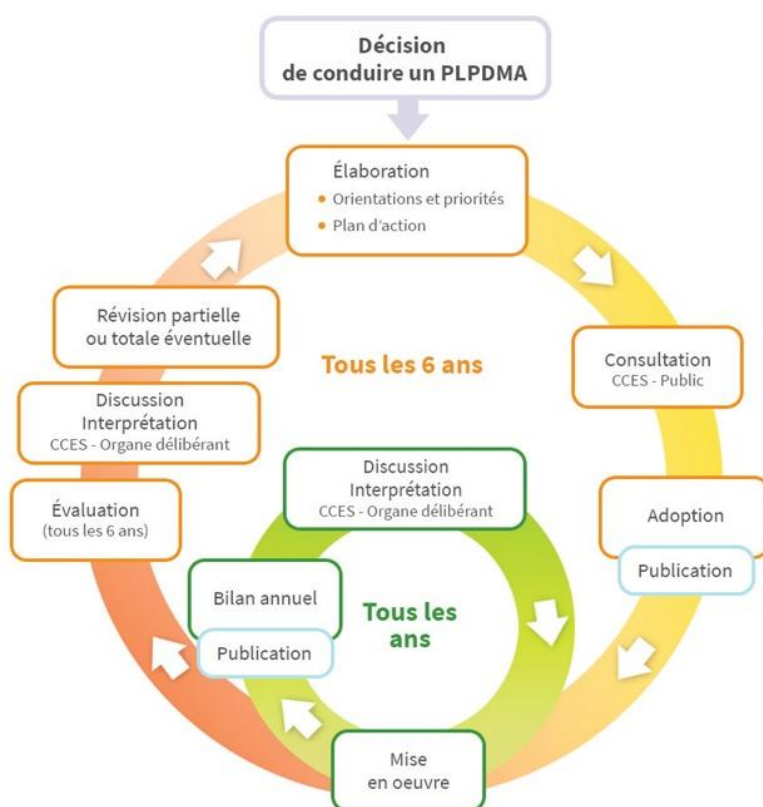
L'article R.541-41-22 CE impose la constitution d'une CCES par la collectivité, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service en charge de son secrétariat

La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)

C'est un organe à vocation consultative et prospective qui :

- Donne son avis sur le projet
- Émet des propositions
- Discute du bilan du PLPDMA annuellement
- Évalue le projet dans sa totalité à son échéance (2031)

Ses avis et travaux sont transmis à la commission et/ou à l'exécutif de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, dont le conseil communautaire **reste décisionnaire**.



2.3 CCES et groupes de travail thématique

Les actuels membres de la CCES (janvier 2026)

Présidence	Anne LENFANT – Présidente de la CCCC
Équipe projet	Delphine DESCAMPS- Chargée de prévention et communication Mathilde ANTOINAT- Responsable du service déchets Pascale REY – Directrice générale adjointe
Élus	Eric DAVIAUD – St Pierre de Chartreuse Anne-Sophie ROBERT – St Christophe s/ Guiers Mathias LAVOLE – St Laurent du Pont Élisabeth SAUVAGEON- Miribel les Échelles
Services	Florent LANGLOIS – service économique de la CCCC Sylvène GRANJEAN – chargée de l'Éducation au PNRC Thomas FAURE – Directeur du collège St Bruno, Entre Deux Guiers Caroline PRIEUR- Directrice école primaire St Bruno et Notre Dame Béatrice LIMOGE- Gestionnaire collège Béatrice de Savoie, Les Echelles
Structures de proximité et associations	Frédéric BERGEY – Bénévole, les Amis du Parc Amélie GUIET – Tiers lieu, l'Écho-Bouillon Florence LAURENDON – Guide Composteur et association « Chouette Jardin » Géraldine GARAVEL- Directrice Centre Social Pays du Guiers (CSPG) Sébastien MUIDEBLE- animateur prévention au Point Accueil Jeunes (PAJ) Lucas WOLFF – Guide Composteur, réseau « Compost et jardin »

À la suite des réunions de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), la collectivité prévoit de mettre en place des temps de travail participatifs et transversaux, réunissant les acteurs volontaires autour de thématiques communes et de centres d'intérêt partagés. Ces espaces de travail auront pour objectif de favoriser les échanges entre structures, de croiser les regards et de faire émerger des pistes de travail, des orientations partagées et des modalités de coopération dans le cadre des objectifs fixés par le présent PLPDMA.

Cette organisation par thématique permettra de renforcer la dynamique partenariale, en créant des occasions de collaboration entre des acteurs. Elle facilitera également l'appropriation du PLPDMA par les partenaires, en les associant plus étroitement à sa mise en œuvre. En favorisant une approche collective et transversale, la collectivité souhaite ainsi encourager l'émergence de projets communs, renforcer la cohérence des initiatives locales et inscrire la prévention des déchets dans une démarche collaborative et durable.

3. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3.1 Description du territoire

3.1.1 Situation géographique

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) est au cœur du massif de la Chartreuse et de son Parc Naturel Régional, dont elle représente 60% de sa surface. Elle est bordée par trois agglomérations influentes (Grenoble, Chambéry et Voiron). Elle regroupe 17 communes dont 10 communes situées en Savoie (73) et 7 en Isère (38).



C'est un territoire rural de montagne (mixte-rural, classification ADEME) majoritairement résidentiel, disposant d'une dimension touristique et patrimoniale reconnue. Son territoire s'étend sur 357km².

3.1.2 Population et ménages

La Communauté de Communes compte 17 423 habitants permanents en 2022, représentant environ 7 369 ménages. La commune de Saint-Laurent-du-Pont est la plus peuplée et concentre 27 % de la population.

De gros écarts démographiques existent entre les communes du territoire puisqu'à l'inverse, 11 d'entre elles comptent moins de 1 000 habitants.

Les 17 communes du territoire

Populations INSEE (source recensement 2020) des Communes membres de la Communauté de communes Cœur de chartreuse			
Commune	Population INSEE 2020		
	municipale	comptée à part	totale
Corbel	154	4	158
Entre-Deux-Guiers	1 877	31	1 908
Entremont-le-Vieux	641	8	649
La Bauche	510	12	522
Les Echelles	1 246	16	1 262
Miribel-Les-Echelles	1 743	40	1 783
Saint-Christophe	529	13	542
Saint-Christophe-sur-Guiers	813	9	822
Saint-Franc	158	4	162
Saint-Jean-de-Couz	303	5	308
Saint-Joseph-de-Rivière	1 237	30	1 267
Saint-Laurent-du-Pont	4 499	102	4 601
Saint-Pierre-de-Chartreuse	950	26	976
Saint-Pierre-de-Genebroze	319	9	328
Saint-Pierre-D'Entremont 38	567	14	581
Saint-Pierre-D'Entremont 73	447	15	462
Saint-thibaud-de-Couz	1 074	18	1 092
TOTAL	17 067	356	17 423
DGF 2022	19 081		

CLASSIFICATION ADEME - TYPOLOGIE DU TERRITOIRE : MIXTE RURAL

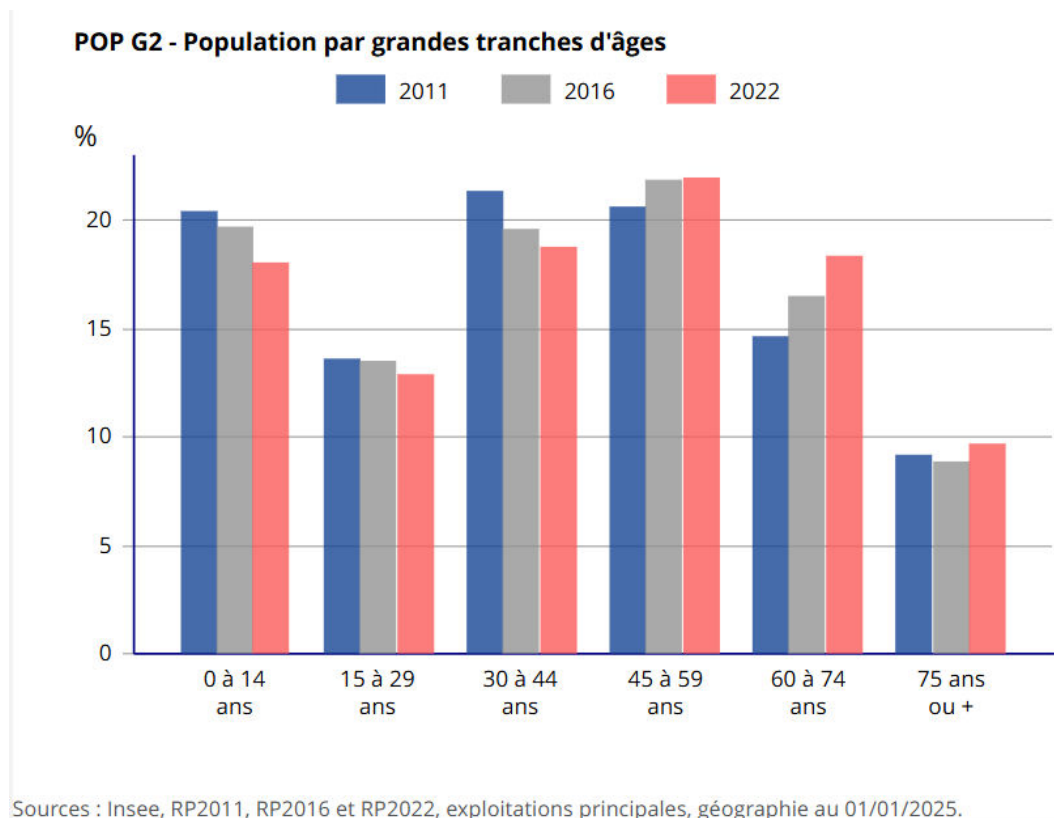
Lien avec le PLPDMA :

- Un cadre de vie agréable permettant de mettre l'accent sur l'enjeu environnemental que représente la prévention des déchets
- Un Parc avec une fréquentation touristique qu'il s'agit d'informer et de sensibiliser pendant leur séjour, quelle qu'en soit la durée (excursionniste à la journée, vacances d'1 ou plusieurs semaines)

Évolution de la population

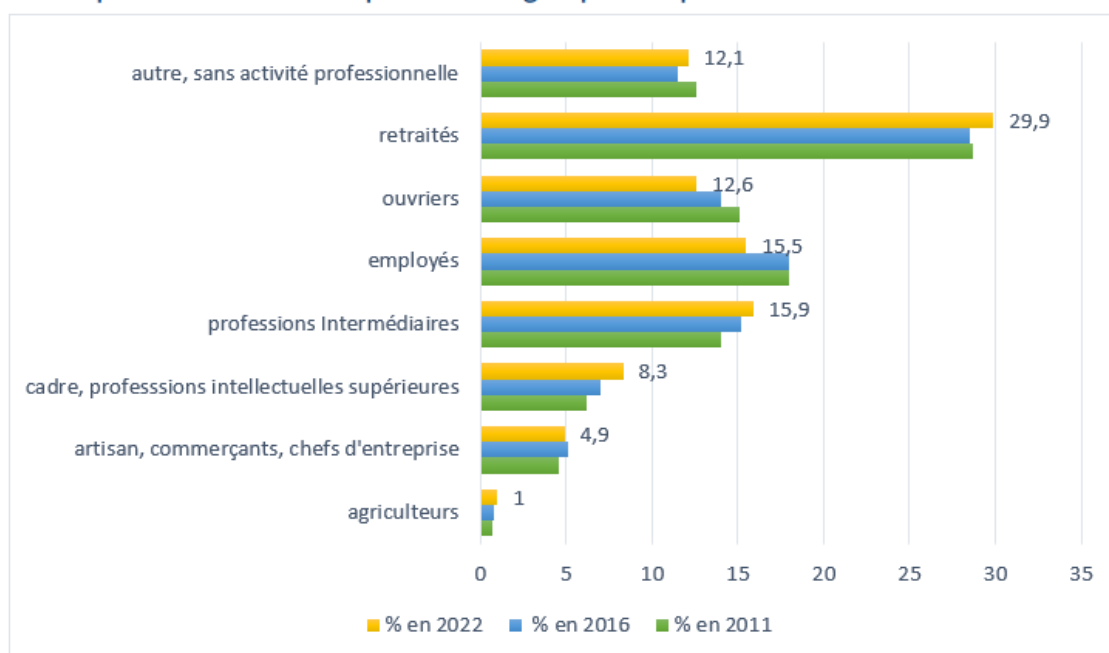
Le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est caractérisé par son dynamisme démographique : sa population a cru de 2,2% entre 2015 et 2021.

Néanmoins, à l'image de la répartition au niveau national et sur les départements de l'Isère et de la Savoie, une tendance au vieillissement de la population peut être observée à l'échelle de la CCCC.



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon le groupe socioprofessionnel actuel ou antérieur



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

La répartition des ménages selon les catégories socio-professionnelles indique que plus d'un quart d'entre eux est constitué de retraités, suivi par les employés et professions intermédiaires.

Typologie d'habitat

La grande majorité des logements présents sur le territoire sont des résidences principales (75%) et des maisons individuelles (78%). Une différence est toutefois notée entre les communes de plaine et les communes plus touristiques où la part de résidences secondaires est beaucoup plus importante.

LOG T1bis - Catégories de logements

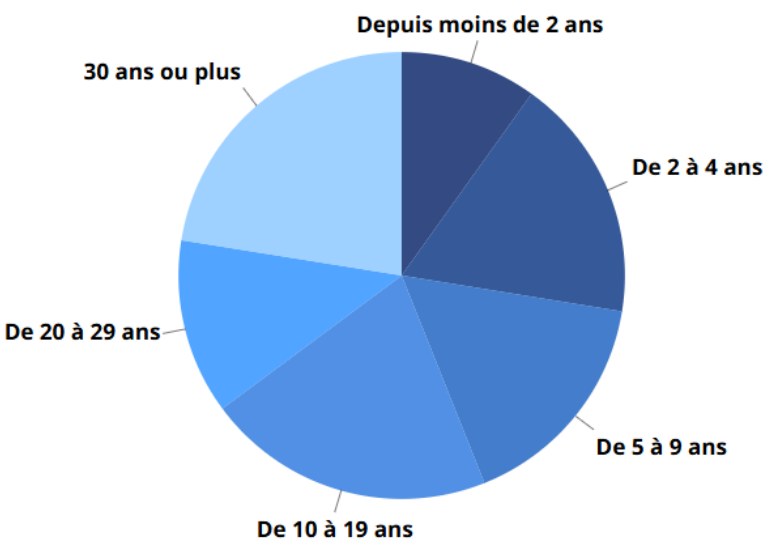
Catégorie de logement	2011	2016	2022
Résidences principales	73,1	74,2	75,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	19,6	17,5	18,0
Logements vacants	7,3	8,3	6,9

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025 .

Cela implique des variations de l'activité commerciale et de la consommation au cours de l'année et a donc une incidence sur la production et la gestion des déchets ainsi que sur les équipements et moyens de collecte à mettre en place.

La population de Cœur de Chartreuse est relativement sédentaire puisque 56% de la population habite le territoire depuis plus de 10 ans.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2022



Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

Lien avec le PLPDMA :

- *Un habitat dispersé qui peut se trouver éloigné du service de gestion des déchets*
- *Un pôle « urbain » constitué de 3 communes (Entre-deux-Guiers, Les Echelles, St-Laurent-du-Pont) concentrant la majorité des habitats collectifs et des commerces*
- *Une population croissante avec de nouveaux arrivants à sensibiliser mais qui peuvent aussi être porteurs d'initiatives*
- *Une population ancrée mais vieillissante à prendre en compte dans les actions menées*
- *Une proportion non négligeable de résidences secondaires dont les habitants risquent d'être plus difficiles à atteindre sur certaines actions de prévention*
- *Une majorité de maisons avec de potentielles solutions de valorisation in situ des biodéchets*

3.1.3 Activités économiques et commerciales

Le nombre d'établissement actifs à la fin 2023 était de 522. Leur taille est variable, toutefois on note une représentation plus importante des établissements de moins de 9 salariés, équivalente à 84% de l'ensemble des établissements du territoire.

RES T1 - Établissements par secteur d'activité agrégé et tranche d'effectifs fin 2023

Secteur d'activité	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	522	100,0	75	368	40	24	15
Agriculture, sylviculture et pêche	29	5,6	11	16	2	0	0
Industrie	50	9,6	4	35	7	1	3
Construction	75	14,4	6	61	4	4	0
Commerce, transports, services divers	284	54,4	51	215	11	5	2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	84	16,1	3	41	16	14	10

Champ : établissements employeurs durant l'année et actifs la dernière semaine de décembre hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs. Les effectifs salariés correspondent ici aux postes présents durant la dernière semaine de décembre.

Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) en géographie au 01/01/2025.

Les principales activités économiques du territoire sont liées au secteur du commerce, des transports et des services divers (54% des établissements actifs) et sont en partie liées à l'activité touristique, en période hivernale et estivale. On dénombre 45 restaurants sur le territoire.

Le secteur de l'administration publique de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale ainsi que le secteur de la construction représentent chacun 15% des établissements actifs du territoire.

Le secteur du BTP, l'agriculture et l'industrie représentent respectivement 13%, 8% et 7% des établissements actifs.

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse compte 5 structures d'accueil collectif de la petite enfance, 8 maisons d'assistants maternel et 5 structures d'accueil parental (Ludothèques, LAEP et RPE).

Sur les 17 communes, 11 disposent d'écoles primaires et maternelles et 3 collèges sont situés sur le territoire. Il y a 1 centre hospitalier à Saint-Laurent-du-Pont et 4 structures d'accueil

Lien avec le PLPDMA :

- Une forte proportion de TPE et PME majoritairement collectées par le SPDG et utilisatrices des déchetteries intercommunales
- Un secteur tertiaire prédominant et le secteur lié à l'action publique à associer à la démarche
- Un secteur de la construction à ne pas négliger vis-à-vis des déchets produits. Exutoire en économie circulaire à travailler.

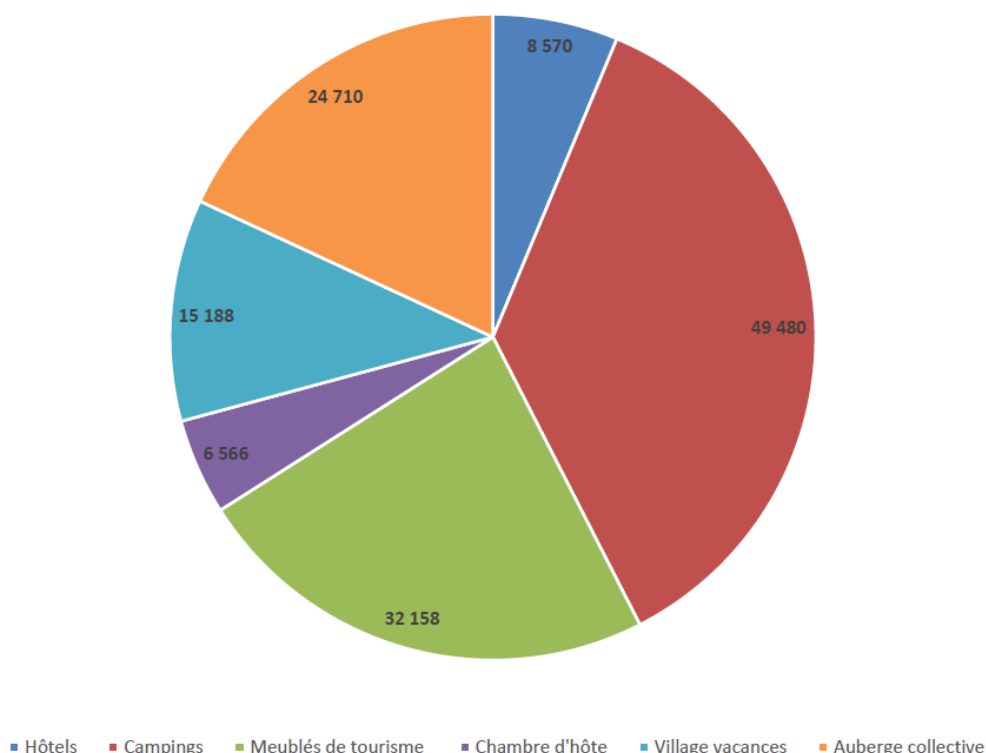
3.1.4 Activités touristiques

Le territoire Cœur de Chartreuse s'appuie sur un environnement naturel remarquable qui constitue le socle de son attractivité touristique. Les paysages agricoles, forestiers, les falaises calcaires, ..., et la richesse de la biodiversité offrent un cadre privilégié pour les activités de pleine nature, telles que la randonnée, le VTT, le trail, l'équestre, le vol libre, le ski alpin, ski de fond,

L'identité du territoire est également marquée par un patrimoine culturel fort, notamment autour du Monastère de la Grande Chartreuse, ainsi que par des villages de montagne et des savoir-faire locaux. L'offre touristique valorise également les produits agricoles et artisanaux du territoire, contribuant à l'économie locale et à l'expérience des visiteurs.

La proximité des bassins urbains génère une fréquentation importante à la journée qui s'additionne à la fréquentation de séjour. Dans ce contexte, le territoire s'est engagé dans une démarche de slow tourisme. Il s'agit de prendre le temps de découvrir le territoire, d'apprécier ses paysages, ses patrimoines, ses savoir-faire, ses productions, en privilégiant les rencontres avec la population locale. Vivre l'expérience Chartreuse !

Répartition du nombre de nuitée par type d'hébergeur Année 2024



Fréquentation touristique

À ce jour, le seul outil statistique permettant d'évaluer la fréquentation des séjournants en Cœur de Chartreuse est la taxe de séjour, qui comptabilise les nuitées marchandes réalisées par les visiteurs non exonérés (notamment les personnes de plus de 18 ans).

En 2025, 220 000 nuitées marchandes ont été enregistrées dans 438 hébergements touristiques, représentant une capacité d'accueil de 4 470 lits (données taxe de séjour).

Toutefois, ce chiffre constitue une estimation partielle de la fréquentation touristique. D'une part, il n'intègre pas les personnes de moins de 18 ans ; d'autre part, il ne prend pas en compte les hébergements non marchands, notamment les résidences secondaires, qui représentent plus de 7 000 lits sur le territoire (données INSEE).

Par ailleurs, la capacité d'hébergement touristique marchand est majoritairement concentrée dans les secteurs de montagne, notamment à Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Pierre-d'Entremont (Isère et Savoie) et Entremont-le-Vieux.

Fréquentation excursionniste

À ce jour, le territoire ne dispose pas d'outil de suivi global de la fréquentation à la journée. Néanmoins, certaines estimations peuvent être établies à partir des données de fréquentation des principaux sites naturels et culturels.

Sites culturels :

- Musée de la Grande Chartreuse : 40 000 à 50 000 visiteurs/an
- Musée départemental Arcabas : 30 000 à 40 000 visiteurs/an
- Site de Saint-Christophe-la-Grotte : plus de 25 000 visiteurs/an
- Musée de l'Ours des Cavernes : 15 000 à 20 000 visiteurs/an

Sites naturels :

- Cirque de Saint-Même : plus de 42 000 visiteurs sur la période d'ouverture du péage (environ 65 jours entre mai et septembre)
- Charmant Som : plus de 95 000 visiteurs sur la période hors neige

Lorsque les conditions météorologiques sont favorables, le territoire peut connaître une fréquentation excursionniste importante, entraînant ponctuellement des pics de sur-fréquentation susceptibles de générer des tensions avec les autres usagers et impacter les équipements et services quotidiens.

Ainsi, la fréquentation touristique et excursionniste nécessite la mise en place d'équipements et d'aménagements adaptés afin de limiter les impacts sur les milieux naturels, d'anticiper les conflits d'usage, de garantir une expérience de qualité aux visiteurs et de préserver la qualité de vie des habitants.

Lien avec le PLPDMA :

- *Importance d'associer les professionnels du tourisme sur les actions du PLPDMA et développer une communication adaptée à destination des vacanciers (français et étrangers)*

3.1.5 Acteurs et partenaires identifiés

L'objectif est de recenser les acteurs qui sont ou seront susceptibles d'être des relais et d'intervenir dans la mise en œuvre des actions de prévention ou d'amélioration du recyclage des déchets. Certains d'entre eux sont d'ailleurs sollicités dans le cadre de la CCES de ce PLPDMA.

Acteurs publics	• 17 communes membres de la CCCC • Parc naturel régional de Chartreuse (PNRC) • Offices de tourisme, Chartreuse Tourisme • Chambre du Commerce et de l'Industrie • Chambre d'Agriculture • Départements de l'Isère et de la Savoie • Région Auvergne-Rhône-Alpes
Acteurs privés	• Entrepreneurs en Chartreuse • Eco-work • Unions des commerçants (UCAL, EPEE, UCAC, ...) • Groupement des Paysans, Artisans et Créateurs de Chartreuse • Les Halles de Chartreuse, Papilles et Papote ...
Associations/collectifs environnement	• Chartreuse Propre • Les Amis du Parc • Ici demain, C'est pour aujourd'hui et pour demain, Sharetreuse, • Semer et cueillir ensemble ...
Acteurs du social	• Groupe Adéquation - Ressourcerie de Chartreuse • Centre Social des Pays du Guiers, AADDEC, PAJ • Bailleurs sociaux (OPAC, Pluralis)
Autres acteurs	• Radio Couleur Chartreuse • Dauphiné Libéré • Référents de sites de compostage • Guides composteurs • Jardins partagés • L'Echo bouillon....

3.2 Gestion des déchets

3.2.1 Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

La collecte des ordures ménagères est **réalisée en prestation de service** par la société Minéris. L'ensemble du territoire est desservi en points de regroupement (environ 1 060 bacs 700 L).

La collecte sélective est **assurée en prestation de service** par la société Minéris.

Les usagers disposent à ce titre de 103 points tri en apport volontaire (PAV), constitués de :

- **160 colonnes multi-matériaux** : bouteilles, bidons et flacons en plastique, boîtes en acier et aluminium, cartonnettes et briques alimentaire, journaux, magazines, papiers bureautiques, cahiers, livres, enveloppes, catalogues, annuaires, publicités, papier cadeau, ...
- **100 colonnes verre** : pots, bocaux et bouteilles

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est en convention avec la Ligue contre le Cancer et reverse à l'association 3,05 € par tonne de verre collectée.

Le territoire dispose également de 17 conteneurs textiles collectés et triés par Tri-Vallées.

Flux	Mode	Fréquence de collecte	Date de lancement	Collecteur	Exutoire
Ordures ménagères	Porte-à-porte et points de regroupement	C1 à C2	01/01/2014	Minéris	UVETD Savoie Déchets Chambéry
Multimatériaux (emballages et papiers)	Apport volontaire	C1 (en moyenne)	01/01/2014	Minéris	Centre de tri Savoie Déchets Chambéry
Verre	Apport volontaire	C1 (en moyenne)	01/01/2014	Minéris	Quai de transfert Chamousset
Déchèteries	Apport volontaire	-	01/01/2014	Lely Environnement	Multiples
				Trigenium - Trialp	
Textiles	Apport volontaire	-	01/01/2014	Tri-Vallées	Centre de tri Ugine
TOTAL					

3.2.2 Flux collectés en déchèteries

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse exploite 2 déchèteries :

- **À Entre-deux-Guiers** : régie en haut de quai, marché avec Lely Environnement pour l'exploitation du bas de quai.
- **À Saint-Pierre-d'Entremont (Isère)** : régie en haut de quai, marché avec Lely Environnement et Trialp pour l'exploitation du bas de quai.

Accès en déchetterie

L'accès à ces deux déchèteries est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.

Les jours et horaires d'ouverture de la déchèterie principale, celle d'Entre-deux-Guiers, sont les suivants :

Période :	Déchèterie Entre-deux-Guiers		Déchèterie Saint-Pierre-d'Entremont
	du 1 ^{er} avril au 31 octobre	du 1 ^{er} novembre au 31 mars	Du 1 ^{er} avril au 31 mars
Lundi	14h-18h	13h-17h	-
Mardi	8h-12h	8h-12h	14h30-16h30
Mercredi	8h-12h / 13h-17h	8h-12h	-
Jeudi	9h-13h / 14h-18h	8h-13h / 14h-17h	-
Vendredi	14h-18h	13h-17h	-
Samedi	8h-12h / 13h-17h	8h-12h / 13h-17h	9h-12h
Dimanche et jours fériés	-	-	-

Commune / site	Statut ICPE	Mode de gestion	Date d'ouverture	Fréquentation annuelle
Entre-deux-Guiers ZI Chartreuse Guiers	Autorisée	Régie en haut de quai Prestataire en bas de quai	04/01/1999	55 092 visites (+ 2,50%)
Saint-Pierre-d'Entremont (38) Le Bourg	Déclarée	Régie en haut de quai Prestataire en bas de quai	21/03/2009	2 722 visites (- 5%)

Depuis le 1^{er} avril 2021, l'apport d'amiante lié/fibrociment est interdit aux professionnels et réglementé pour les particuliers ; les dépôts sont autorisés uniquement sur rendez-vous, environ un samedi après-midi par quinzaine, et doivent être préalablement ensachés.

Des limites d'apport ont été instituées à la suite du vote du règlement intérieur des déchèteries applicable au 1^{er} janvier 2020. Les services techniques communaux, les services départementaux et les associations sont assimilés aux professionnels au titre des limitations des apports.

Déchets acceptés en déchèteries

L'intercommunalité a signé plusieurs conventions avec d'autres prestataires pour la collecte et le traitement des flux suivants : batteries, bouchons en plastique, câbles électriques, capsules de café, cartouches d'encre, huiles de cuisine, huiles moteur et radiographies médicales.

	Déchèterie Entre-deux-Guiers	Déchèterie St-Pierre-d'Entremont
encombrants	✓	✓
ferraille	✓	✓
végétaux	✓	
cartons	✓	✓
gravats	✓	
pneumatiques	✓	
amiante lié/fibrociment	Procédure particulière à suivre	
bois agglomérés/bois peints	✓	✓
bois brut/bois de palette	✓	✓
papiers	✓	
plâtre	✓	
PVC	✓	
DEA*	✓	
DDS**	✓	✓
DEEE***	✓	✓
batteries	✓	✓
huiles de cuisine	✓	✓
huiles moteur	✓	✓
piles	✓	✓
capsules de café	✓	✓
cartouches d'encre	✓	✓
DASRI****	✓	✓
câbles électriques	✓	✓
lampes	✓	✓
bouchons en plastique	✓	✓
radiographies médicales	✓	✓
textiles	✓	✓

* Déchets d'Eléments d'Ameublement

** Déchets Diffus Spécifiques

*** Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

**** Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Seuils de dépôts

Type de déchets	Particuliers	Professionnels
déchets acceptés en benne	3 m ³ par jour	5 m ³ par jour
végétaux et gravats déposés dans les box	5 m ³ par jour	8 m ³ par jour
huiles moteur et huiles alimentaires	20 L par jour	50 L par jour
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	20 kg par jour	30 kg par jour

3.2.3 Financement du service

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a accepté la création d'un budget annexe déchets à compter du 1^{er} janvier 2019. Les chiffres indiqués ci-dessous sont basés en partie sur le compte administratif et la matrice Compta Coût 2024 qui est en cours de validation par l'ADEME.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le service déchets est majoritairement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui a été instaurée sur l'ensemble du territoire le 1^{er} janvier 2016.

Le taux de TEOM pour l'année 2024 est de 10,90 % (inchangé par rapport à 2023).

Le montant de la **TEOM perçue au titre de l'année 2024 est de 2 154 310 €.**

Redevance spéciale

Conformément à la législation en vigueur, la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères est instaurée sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

Au-delà de 1 320 L par semaine, ou dès le 1er litre pour les établissements non assujettis à la TEOM, leurs producteurs (communes, campings, collèges, centres de vacances, maisons de retraite, établissements privés, etc.), doivent signer une convention avec la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse afin de s'acquitter de cette redevance. S'ils ne le souhaitent pas, les établissements peuvent faire appel à un prestataire privé.

En 2024, outre les communes membres de l'intercommunalité, 18 établissements étaient assujettis à la **redevance spéciale, représentant une recette de 58 938 €.**

Apports en déchetteries

L'accès aux déchèteries du territoire est payant pour les professionnels. Le gardien estime les volumes, qui sont ensuite validés par le professionnel, ce qui donne lieu à une facturation mensuelle.

Les tarifs appliqués en 2024 :

- Cartons, ferraille, papiers : gratuit
- Bois aggloméré, plâtre et PVC : gratuit
- Bois brut : 5 €/m³
- Végétaux : 13 €/m³
- Encombrants : 21,90 €/m³
- Gravats : 10 €/m³
- Pneumatiques : 28,90 €/m³
- DDS : 4,4 €/kg

Pour 2024, les **recettes issues de la facturation des professionnels s'élevaient à : 28 376 €.**

Éco-organismes

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse conventionne avec des éco-organismes.
Les soutiens pris en compte pour l'année 2024 sont les suivants :

	Citeo	EcoMaison	Ecosystem	Valobat	EcoDDS	Re_fashion
Soutien à la valorisation	182 747 €	11 870 €	12 630 €	45 000 €	2 328 €	0 €
Soutien développement durable	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Soutien à la communication	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €
Total	182 747 €	11 870 €	12 630 €	45 000 €	2 328 €	1 000 €
	255 575 €					

Vente de matériaux et autres recettes

La collectivité vend une partie des matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries via, respectivement, un groupement de collectivités, la CSA3D (Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets), et ses propres marchés ou conventions d'exploitation des bas de quais de déchèteries.

Les autres recettes proviennent de la mise à disposition des composteurs et lombricomposteurs et de la vente des big bags et dépôts bags amiante. Peuvent se rajouter aussi les remboursements d'assurance suite à des sinistres. **En 2024, elles se sont élevées à 8 791 €.**

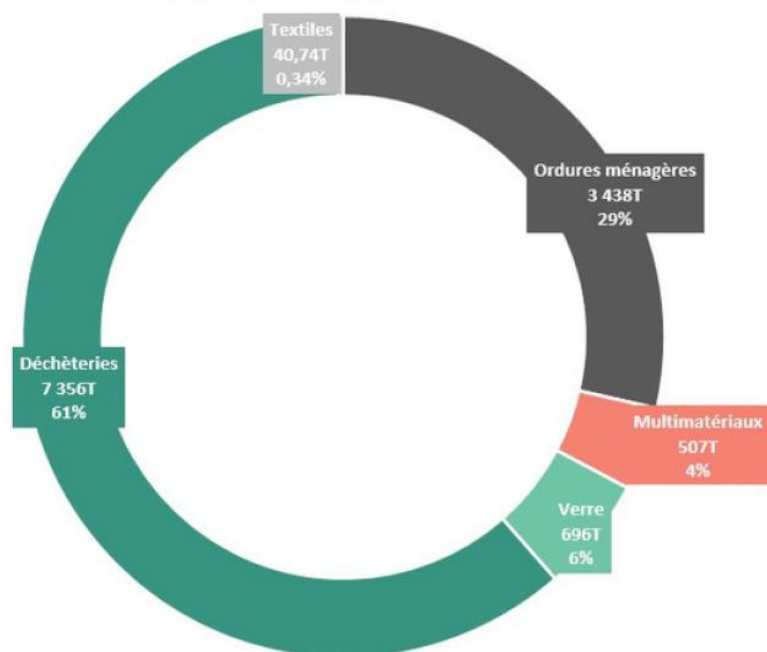
Au total, le service déchets a perçu tous financements et subventions confondus : **2 581 838€.**

TEOM	Redevance spéciale	Facturation professionnels en déchèterie	Soutiens éco-organismes	Vente matériaux	Autres recettes	TOTAL
2 154 310 €	58 938 €	28 376 €	223 085 €	106 096 €	11 033 €	2 581 838 €

3.3 Production des déchets

3.3.1 Répartition et évolution des tonnages des DMA

Tous flux



Evolution 2014-2024 :

- ordures ménagères = - 19,9%
- emballages et papiers = 0%
- verre = + 20,1%
- déchèteries = + 33,7%
- textiles = +37,1%

Quelles évolutions par-rapport à 2023 ?

Evolution 2023-2024 :

- ordures ménagères = - 2%
- multimatériaux = + 4%*
- verre = - 0,9%
- déchèteries = + 11,7 %
- textiles = - 9,1 %

L'extension des consignes de tri de 2023 se poursuit et permet une simplification du geste de tri pour les habitants.

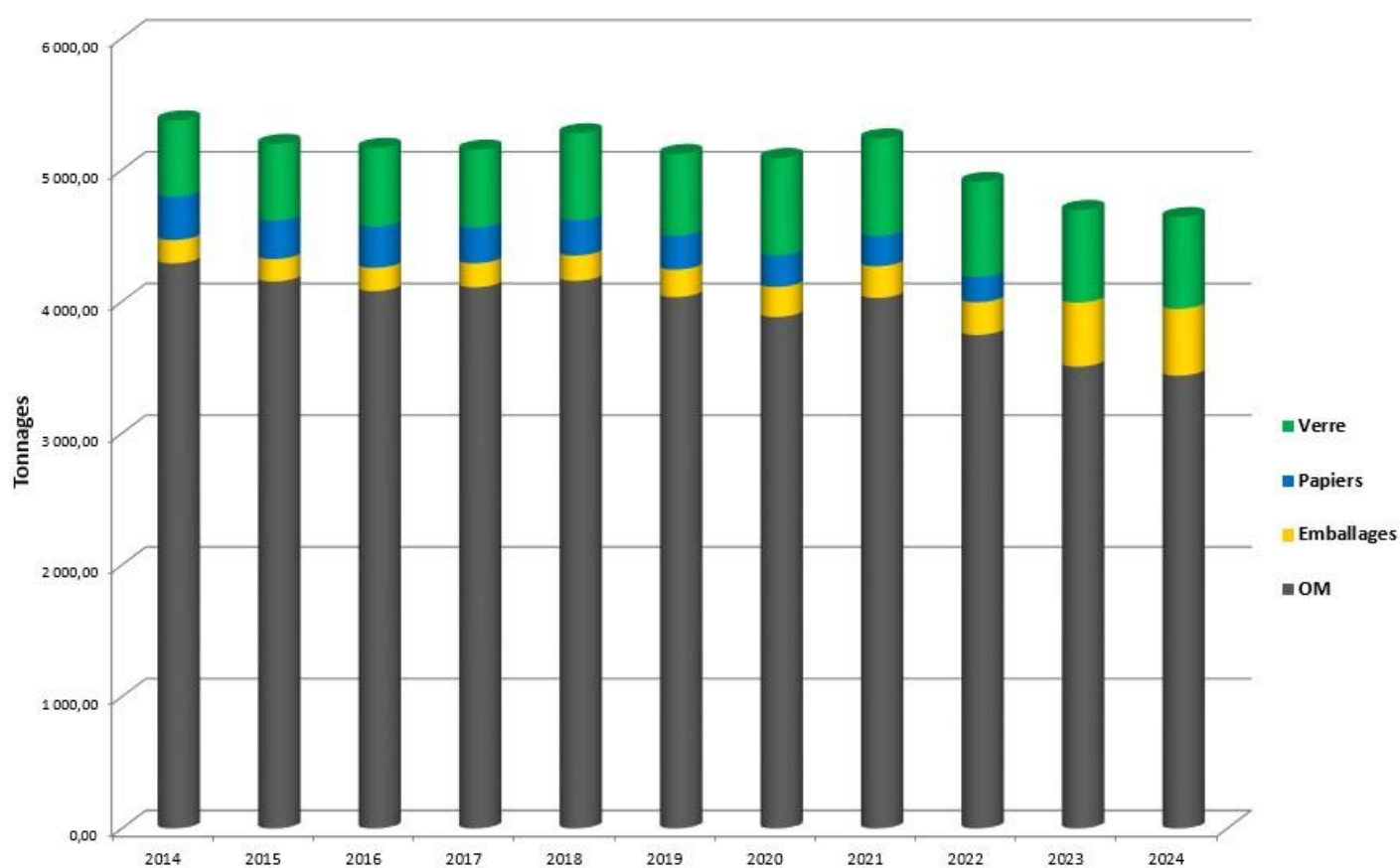
Tous les emballages sont désormais déposés dans la même colonne de tri "jaune". Les emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors... le deviennent, il s'agit des : films plastiques dits "blisters", pots, barquettes, tubes, sachets ...

Ordures ménagères et collecte sélective

En comparaison avec des collectivités de même typologie, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse présente des ratios classiques de collecte par habitant pour les ordures ménagères. Il est à souligner une baisse notable du ratio d'OM/hab/an à nouveau en 2024 (205 kg/hab/an en 2023).

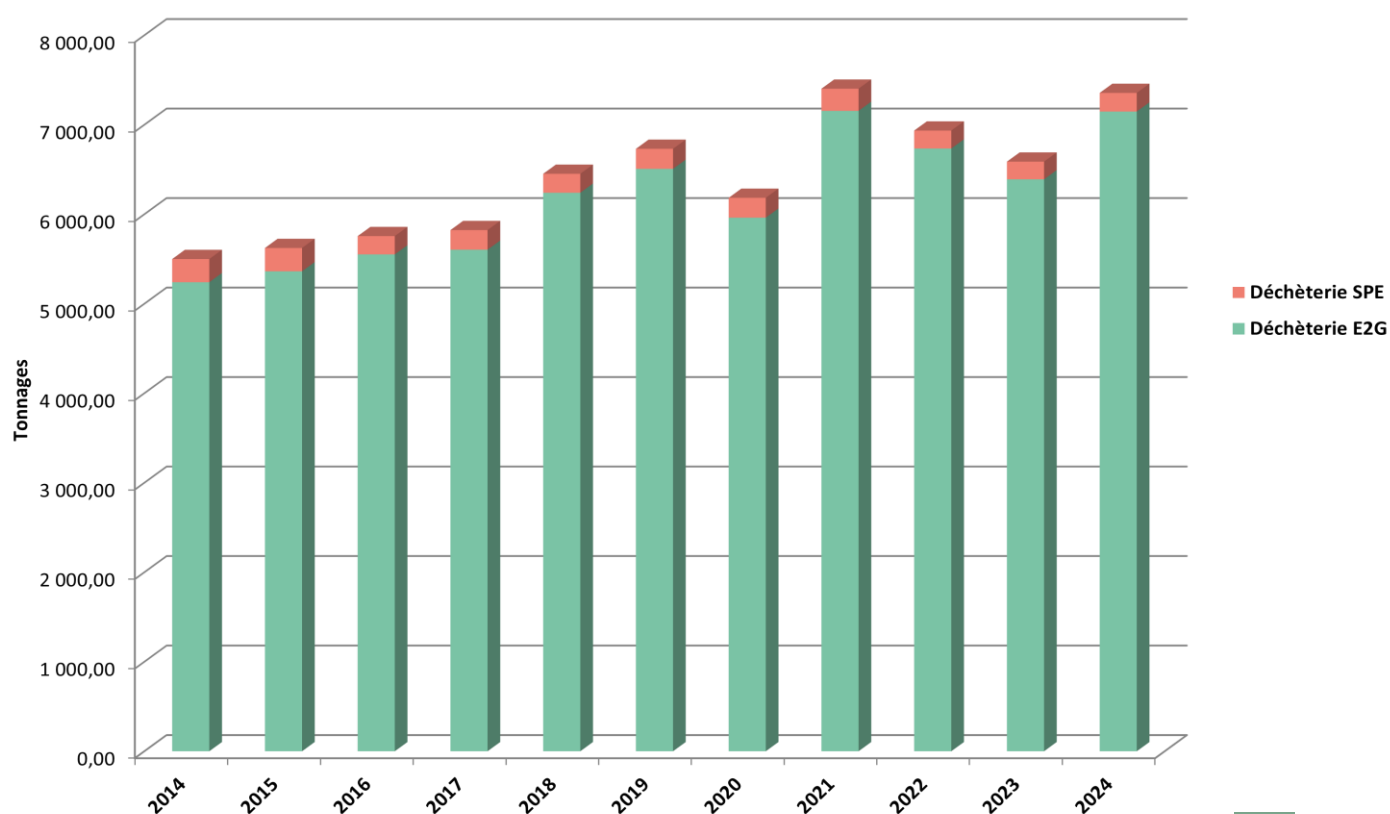
À noter : entre 2023 et 2024, le tonnage ordures ménagères collecté est en baisse de 2% alors que celui des emballages et du verre est en hausse, ce qui atteste d'un **meilleur geste de tri par la population**.

Evolution des tonnages OM + collecte sélective

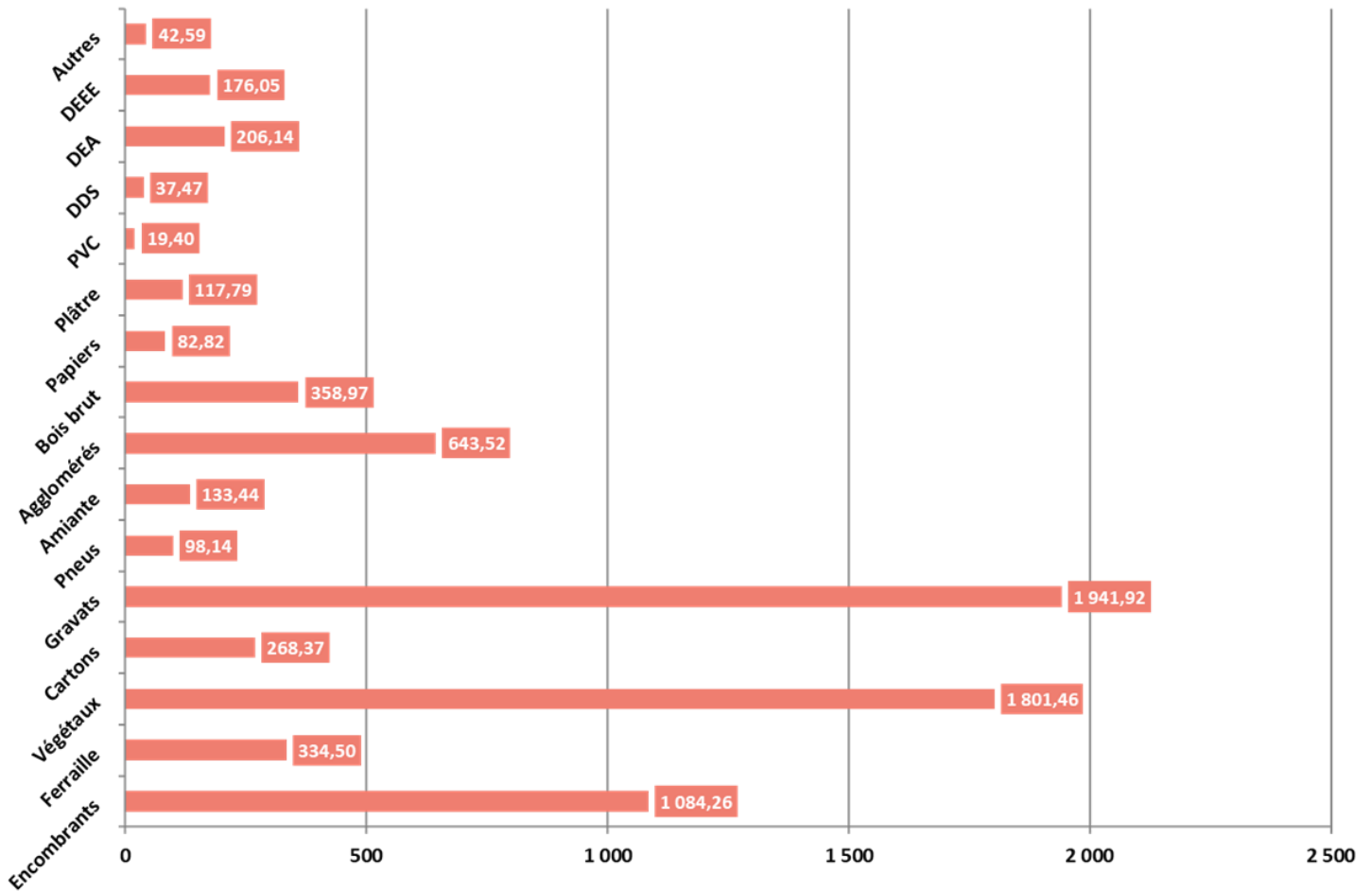


Déchetteries

Evolution des tonnages déchèteries



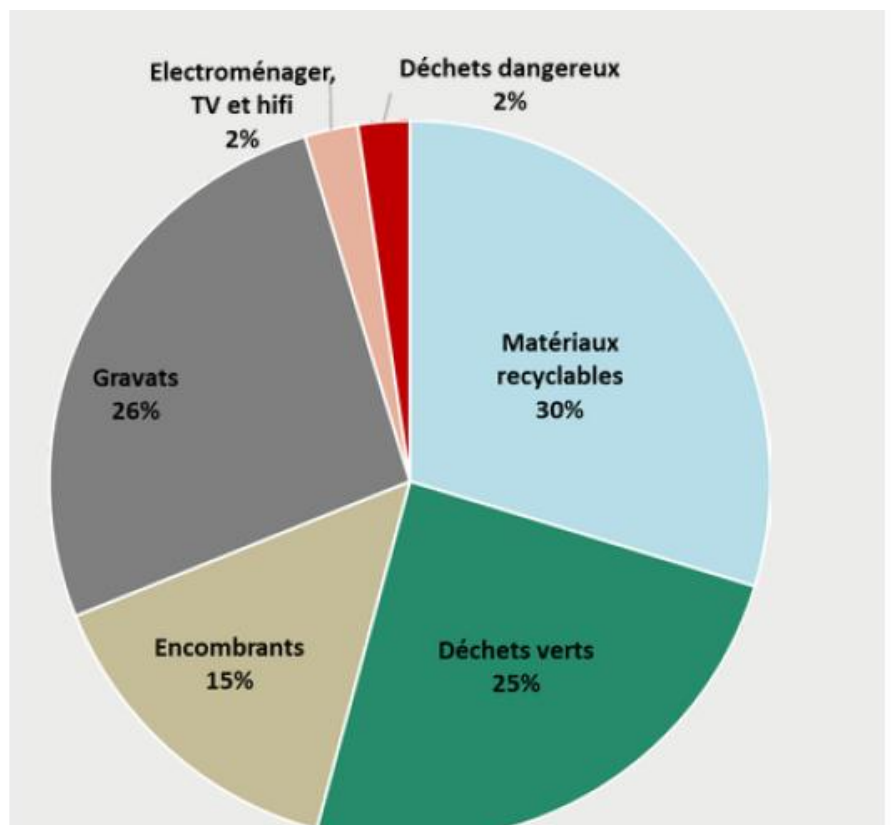
Répartition des flux de déchèteries en 2024



En 2024, les tonnages collectés des deux déchèteries ont augmenté (+11,7%).

Sur la déchèterie d'Entre-deux-Guiers, les flux qui sont concernés par une forte hausse sont : les papiers (+45%), les gravats (+23%) et les déchets verts (+16%).

Les végétaux demeurent un flux important, ainsi que les gravats et les encombrants.



3.3.2 Performances de collecte

La comparaison de l'évolution du tonnage par type de matériaux en collecte sélective nous donne un aperçu plutôt mitigé. Les années 2020-2021 sont marquées par le Covid. Depuis 2022 nous assistons néanmoins à une augmentation du tonnage en collecte sélective (verre et multimatériaux confondus) et également à une baisse du tonnage des OM. Ces résultats montrent la pertinence des campagnes de communication et les effets d'un meilleur maillage d'installation des colonnes de tri sur le territoire.

En 2024, la production moyenne d'emballages/papiers est de 29,79 kg/ hab/an, ce qui est très inférieur à celle de la région Auvergne Rhone Alpes pour un territoire mixte rural en 2024 (50,61kg/hab/an).

La performance de collecte de verre de la CCCC est quant à elle supérieure à la moyenne régionale pour une même typologie d'habitat.

Tous flux

Déchets ménagers et assimilés : DMA 9 960 tonnes 574 kg/hab/an							
Déchets occasionnels 5 319 tonnes 307 kg/hab/an				Ordures ménagères et assimilées : OMA 4 641 tonnes 268 kg/hab/an			
Déchèterie 5 145 tonnes 297 kg/hab/an	CS Déchets dangereux 133 tonnes 8 kg/hab/an	CS Encombrants - tonnes - kg/hab/an	Biodéchets - tonnes - kg/hab/an		CS Recyclables secs 507 tonnes 29 kg/hab/an	CS Verre 696 tonnes 40 kg/hab/an	OMR 3 438 tonnes 198 kg/hab/an Mode de traitement principal : Incinération avec récupération d'énergie
			Déchets verts et biodéchets en mélange - tonnes - kg/hab/an	Déchets de produits alimentaires - tonnes - kg/hab/an			

3.4 Sensibilisation et prévention

En 2020, le service déchets de la CCCC s'est étoffé, avec la création d'un poste de chargée de mission prévention-communication. Ce nouveau poste a permis de développer encore les actions autour des biodéchets, du réemploi, mais aussi de renforcer la communication auprès des différents publics.

3.4.1 Gestion des biodéchets

Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et tous les particuliers.

Toutefois, la CCCC met à disposition de ses habitants des solutions de gestion des biodéchets depuis de nombreuses années.



Compostage individuel

Depuis sa création, la CCCC a poursuivi les campagnes de promotion du compostage individuel des anciennes communautés de communes, qui avaient démarré en 2006.

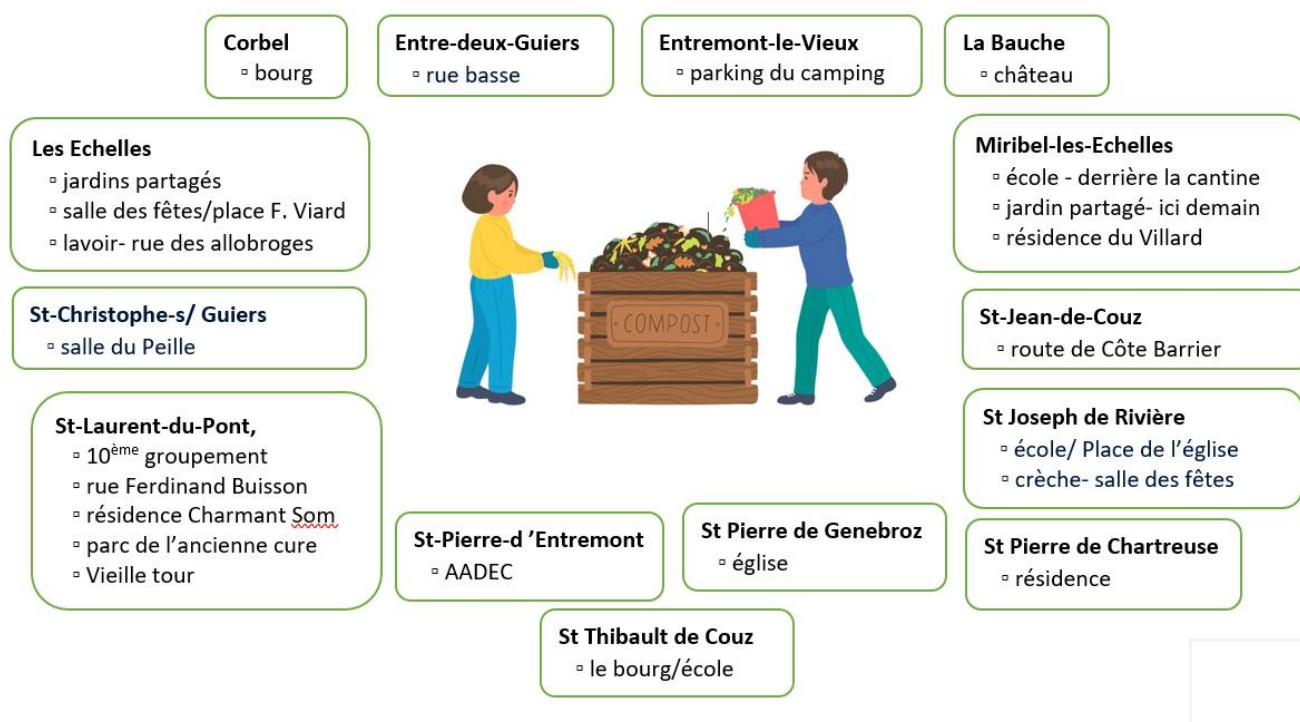
Entre 2006 et 2024, ce sont 2 750 composteurs individuels qui ont été mis à disposition des habitants du territoire.

Le matériel est remis aux habitants à la déchèterie d'Entre-deux-Guiers, sur rendez-vous, moyennant une participation financière de 25 € pour les composteurs bois 400L et 30 € pour les composteurs bois 600L (tarifs 2023). Chaque rendez-vous donne l'occasion d'une formation personnalisée de 15 minutes. Cet échange permet d'évaluer les connaissances et pratiques de l'utilisateur et de les faire évoluer si nécessaire. Pour les novices, les informations données ont surtout pour objectif la maîtrise des techniques de base : équilibre matières humides/matières sèches, importance de l'oxygène, morcellement des biodéchets, brassage, ...

Compostage de proximité

Afin de proposer une solution à l'ensemble de ses administrés, le service déchets installe des sites de compostage partagé. Ces derniers sont gérés par des référents de sites, avec le soutien et le renfort de la chargée de prévention et de l'agent en charge des biodéchets de la Communauté de Communes.

En 2024, il existe 21 sites de compostage de proximité (18 en 2023) sur le territoire.



Ils sont en général gérés par des bénévoles référents qui sont en lien direct avec le service déchets de la CCCC. L'agent technique biodéchets de la collectivité palie l'absence temporaire de référents et apporte une assistance sur la fourniture de matières sèches si nécessaire.

Le service déchets de la CCCC coordonne chaque année depuis 2013 l'opération « Tous au compost ! », en lien avec les référents de sites. Celle-ci donne l'occasion de communiquer sur l'existence de ces sites, de distribuer le compost et de faire éventuellement émerger de nouveaux sites.

Compostage en établissement

À ces sites, s'ajoutent ceux en établissements autonomes dans leur fonctionnement :

- Siège de la Communauté de Communes à Entre-deux-Guiers,
- Collège Béatrice de Savoie aux Echelles,
- Résidence Béatrice aux Echelles,
- Collège Le Grand Som à Saint-Laurent-du-Pont,
- Gendarmerie à Saint-Laurent-du-Pont,
- École primaire à Saint-Pierre-de-Chartreuse.

Lombricompostage

En 2014, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a lancé une opération foyers témoins lombricompostage qui avait pour but d'appréhender les forces et faiblesses du processus et de suivre pendant 18 mois les foyers volontaires en recueillant régulièrement les expériences de chacun.

Depuis, la collectivité met à disposition des particuliers intéressés des lombricomposteurs au prix de 30 €. Les vers ne sont pas fournis, mais une liste de personnes pratiquant déjà le lombricompostage et disposant de la souche initiale (*Eisenia Fetida*) leur est fournie, démarche qui permet par ailleurs de mettre en contact des débutants avec des personnes plus aguerries.

Fin 2024, 83 foyers s'étaient équipés avec des lombricomposteurs.

Broyage

Dans un premier temps, dès 2014, la CCCC a expérimenté le prêt gratuit de broyeurs aux particuliers. Au vu des coûts d'entretien et de maintenance du matériel et de la difficulté d'appliquer la caution, la CCCC a fait le choix d'interrompre ce service.

En novembre 2017, le conseil communautaire de la CCCC a délibéré en faveur du subventionnement de l'achat de broyeurs à végétaux aux particuliers du territoire, de 20 à 30 % du prix d'achat (plafonds respectifs de 200 à 300 €) en fonction du nombre de foyers demandeurs. Une acquisition collective est ainsi encouragée.

	2021	2022	2023	2024
TOTAL des demandes reçues	15	3	4	8
Individuelles	9	2	3	6
Collectives	6	1	1	2
TOTAL des foyers concernés	35	5	5	18
TOTAL des subventions versées	2 952 €	700 €	499 €	1 105 €

Par ailleurs, fin 2021, la CCCC a acquis un broyeur semi-professionnel qu'elle met depuis 2022 à disposition de ses communes membres. Les agents des services techniques et quelques élus communaux ont été formés à son utilisation.

L'objectif est de diminuer les quantités de végétaux apportés en déchèterie et de disposer d'un produit utilisable en espaces verts. Les communes sont également invitées à approvisionner les bacs de matières sèches des sites de compostage de proximité installés sur leurs territoires.

3.4.2 Formations et communication

Formations et ateliers compostage

Des sessions de formations compostage-paillage ont été proposées quasiment chaque année depuis 2011 aux habitants du territoire. Des formations toilettes sèches et gestion des déchets verts sont également proposées par le service déchets. La collectivité organise et prend également en charge les

coûts de transport pour les visites des sites (centre de tri et UVETD de Chambéry, plateforme de compostage de la Buisse...).

D'autres sessions de formation ont permis de sensibiliser différents publics afin d'initier de nouvelles pratiques ou de faire évoluer les pratiques existantes : élus de la commission déchets, services espaces verts municipaux, agents de déchèterie, jardins partagés, ...

Réseau Compost et Jardins

Un Réseau de guides composteurs a vu le jour en 2012, animé par le service déchets de la CCCC.

Les particuliers bénévoles qui en faisaient partie ont rédigé des articles d'information et de sensibilisation à destination des bulletins communaux et intercommunaux et participé activement à la mise en place des premiers sites de compostage de proximité. Ils ont également organisé des soirées publiques d'échanges et conférences sur les thématiques compostage-paillage-jardinage au naturel. Ils ont tenu chaque année des stands d'information et de sensibilisation sur les fêtes locales (marchés aux fleurs, Fête du Parc, Rencontres Brel, Fête des paysans et artisans, Journées des plantes, ...) et ont régulièrement participé aux opérations régionales « Café-compost ».

Communication grand public

Tout au long de l'année, le service déchets communique notamment avec :

- la rédaction d'articles dans les bulletins communaux et intercommunaux.
- les publications sur le site internet de la collectivité et de ses communes membres, sur Facebook, panneaux lumineux, ...
- la mise à disposition de colonnes de tri sur roulettes aux associations du territoire pour leurs manifestations
- En juillet : le spectacle à l'occasion des Endimanchés à Saint-Pierre-de-Chartreuse

Le service déchets de la CCCC a édité fin 2021 une plaquette relative à l'interdiction de brûlage des déchets, et notamment des végétaux.

Elle est mise à disposition des habitants via les mairies des communes et les déchèteries. Les gendarmeries en ont également été destinataires, permettant ainsi de renforcer la sensibilisation lorsqu'ils interviennent auprès d'habitants ayant ce type de pratique.

Animations pédagogiques en milieu scolaire

La collectivité intervient dans les établissements scolaires du territoire : pour former les éco-citoyens de demain et accompagner les enseignants dans la sensibilisation des plus jeunes (cycle 2 et 3) au tri et au compostage et au recyclage.

En 2024, deux projets pédagogiques étaient proposés aux établissements :

- Mieux trier, moins jeter,
- Raconte-moi les biodéchets.

Le service déchets de la CCCC propose depuis plusieurs années des projets pédagogiques à destination des écoles primaires du territoire dont l'un aborde les thématiques de compostage et de gaspillage alimentaire. Il s'articule autour de 3 demi-journées en classe et 1 demi-journée de visite.

Les interventions en classe permettent d'apporter aux élèves toutes les connaissances théoriques avec l'appui de supports ludiques tels que les malles de jeux Gardigame et Le Pic vert. Elles sont aussi l'occasion pour eux de travailler concrètement à la mise en place d'un site de compostage au sein de l'établissement ou de mener des actions pour sensibiliser leurs camarades au gaspillage alimentaire. Ce projet prévoit également la visite de la plateforme de compostage de La Buisse (CA du Pays Voironnais) et/ou d'un site de compostage partagé à proximité de l'établissement.

3.4.3 Réemploi

Ressourceries et gratuiteries

Le 1^{er} septembre 2022, la Ressourcerie de Chartreuse a ouvert ses portes à St-Laurent-du-Pont. Elle est le fruit d'une coopération entre la CCCC et le Groupe Adéquation, acteur de l'économie sociale et solidaire du territoire.

Une convention a été signée entre les deux structures, permettant à l'association de bénéficier de la part de la collectivité, d'un soutien au démarrage et d'un soutien à la tonne collectée.

Le site étant relativement restreint en termes de surface, l'équipe s'est concentrée sur la récupération et la revente des produits suivants : textiles, linges, chaussures, jouets et matériels de puériculture, livres, vaisselle, décoration, petits meubles, petits matériels électriques et électroniques, articles de sport, bricolage et jardin, ...

Toutefois, à l'issue de la 1^{ère} année d'exploitation, les chiffres sont très encourageants puisque la Ressourcerie a déjà atteint les objectifs prévus en année 5.

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a voté le versement d'une aide au fonctionnement votée en 2022, d'un montant de 15 000€, qui a été soldé en 2023. En 2024, seuls sont soutenus les tonnages revendus à bas prix au magasin de la ressourcerie et les encombrants non valorisables – qui sont à la charge d'Adéquation.



Il existe également un espace de réemploi sur le secteur des Entremonts : une gratuiterie située dans les locaux de l'AADEC et gérée par des bénévoles de l'association. En raison de la place disponible, elle est aussi essentiellement consacrée aux textiles, jouets, vaisselle et éléments de décoration.

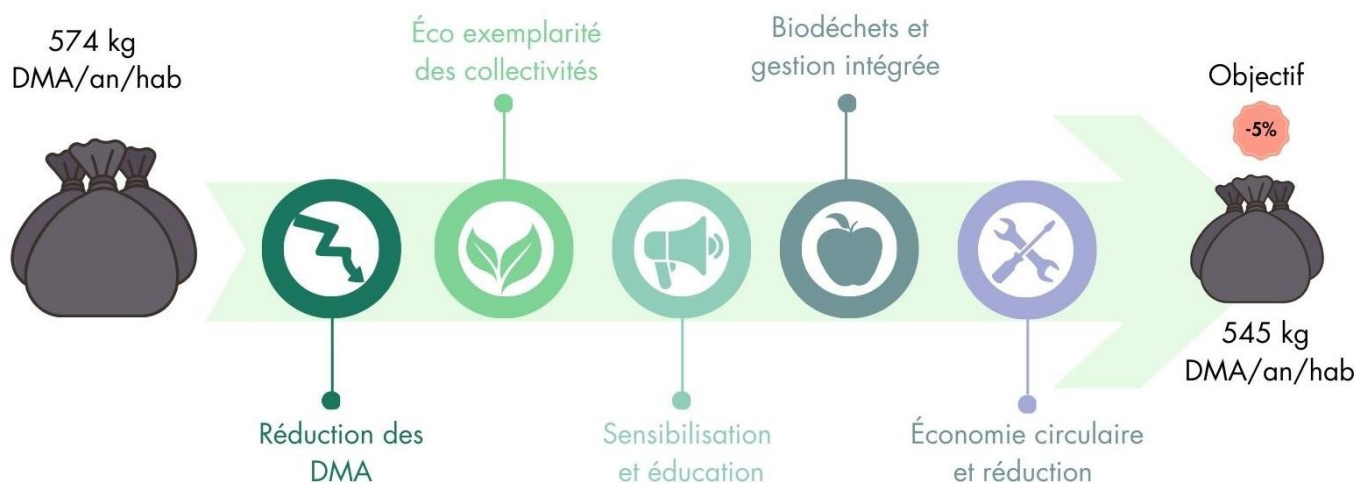
4. OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS

5.1 Axes stratégiques

Les orientations stratégiques et les actions mises en place sont propres aux réalités du territoire de Cœur de Chartreuse. S'appuyant sur les 10 axes préconisés par l'ADEME :

1. Être exemplaire en matière de prévention des déchets
2. Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
3. Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
4. Lutter contre le gaspillage alimentaire
5. Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
6. Augmenter la durée de vie des produits
7. Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
8. Réduire les déchets des entreprises
9. Réduire les déchets du BTP
10. Réduire les déchets marins

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a choisi les 5 axes transversaux ci-dessous :





AXE 1



Réduction des DMA

Obj.1-1- Réduire les tonnages en déchetterie

Obj.1-2- Favoriser le recyclage matière



AXE 2



Éco exemplarité des collectivités

Obj.2-1- Réduire la production de déchets des services

Obj.2-2- Développer l'évènementiel éco-responsable

Obj.2-3- Favoriser une consommation responsable dans les commandes et marchés publics



AXE 3



Sensibilisation et éducation

Obj.3-1- Sensibiliser les ménages

Obj.3-2- Éduquer les scolaires, la petite enfance et la jeunesse.

Obj.3-3- Recenser et développer des outils pédagogiques



AXE 4



Biodéchets et gestion intégrée

Obj.4-1- Impliquer les ménages dans la gestion des biodéchets

Obj.4-2- Renforcer la politique de PG-Prox du territoire



AXE 5



Économie circulaire et réduction

Obj.5-1- Favoriser la réduction à la source des déchets

Obj.5-2- Favoriser une consommation responsable

5.2 Objectifs et plan d'actions

Les 5 axes se déclinent en 12 objectifs stratégiques dont découlent 31 actions, dont la mise en œuvre envisagée est précisée dans chaque fiche action.

La mise en œuvre opérationnelle pourra être complétée et/ou précisée durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées.

Les temps exprimés par action ne correspondent pas à des équivalents temps plein additionnels, mais à des estimations de charge de travail réparties dans le temps. Les actions du PLPDMA ne sont pas toutes menées simultanément et s'inscrivent dans une logique de priorisation et de phasage.

AXE		OBJECTIFS et ACTIONS	
1	Réduction des DMA (6 actions)	Obj.1.1	Réduire les tonnages en déchetterie
			1.1.1- Installer un contrôle d'accès en déchetterie (EDG)
			1.1.2- Réviser les tarifs et volumes autorisés
			1.1.3- Optimiser les exutoires BTP et déployer une filière de réemploi
		Obj.1.2	Favoriser le recyclage matière
			1.2.1- Déployer une campagne de sensibilisation en porte à porte (ambassadeur du tri)
			1.2.2- Étudier le renouvellement et optimisation des PAV
2	Eco-Exemplarité (6 actions)	Obj.2.1	Réduire la production de déchets des services
			2.1.1- Sensibiliser les agents et prestataires de l'EPCI au tri et à la réduction des déchets
			2.1.2- Créer et engager les communes dans une charte d'éco-exemplarité (référents)
			2.1.3- Favoriser une gestion vertueuse des espaces verts
		Obj.2.2	Développer l'évènementiel éco-responsable
			2.2.1- Élaborer une charte éco-événement à destination des communes et partenaires

3			2.2.2- Former les organisateurs et bénévoles à la gestion des déchets lors des manifestations
		Obj.2.3	Favoriser une consommation responsable dans les commandes et marchés publics
			2.3.1- Etudier les leviers d'action en faveur d'une consommation responsable sur les commandes en interne de la collectivité
	Sensibilisation et éducation (7 actions)	Obj.3.1	Sensibiliser les ménages
			3.1.1- Mettre en œuvre des actions d'animation grand public lors d'événements nationaux (SERD, SDD, TAC, FDV, etc.)
			3.1.2- Organiser des visites de sites (déchetterie, UVETD, Centre de tri, site de compostage, etc.)
			3.1.3- Créer un kit d'accueil à destination des nouveaux arrivants, vacanciers et résidents secondaires (exutoire, horaire déchetterie, etc.)
		Obj.3.2	Sensibiliser les scolaires, la petite enfance et la jeunesse
			3.2.1- Proposer des projets aux scolaires sur le tri, la réduction des déchets, le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire
			3.2.2- Réaliser des interventions ponctuelles auprès de la petite enfance (RPE, assistantes maternelles, crèche, etc.)
			3.2.3- Organiser des temps de sensibilisation auprès des jeunes du territoire (collège, PAJ, etc.)
		Obj.3.3	Recenser et développer des outils pédagogiques
			3.3.1- Recenser les outils pédagogiques existants et envisager la création de nouveaux outils en fonction des besoins

4	Biodéchets et gestion intégrée (7 actions)	Obj.4.1	Impliquer les ménages dans la gestion intégrée des biodéchets
			4.1.1- Faciliter l'accès des ménages aux solutions de compostage de proximité
			4.1.2- Promouvoir la gestion intégrée des déchets verts via la subvention à l'acquisition d'un broyeur individuel ou collectif
			4.1.3- Former les usagers à la pratique du compostage et à la gestion intégrée des déchets verts.
		Obj.4.2	Renforcer la politique de PG-Prox du territoire
			4.2.1- Développer une stratégie portant sur la gestion des sites de compostage partagé du territoire (protocole, formation, suivi, besoins, exutoires)
			4.2.2- Animer et renforcer le réseau compost et jardin
			4.2.3- Accompagner les établissements scolaires du territoire dans la gestion de leur biodéchet et la lutte contre le gaspillage alimentaire
			4.2.4- Développer la coopération avec les services espaces verts des communes (mise à disposition de broyat pour les habitants, utilisation du compost, etc.)
5	Économie circulaire et réduction	Obj.5.1	Favoriser la réduction à la source des déchets
			5.1.1- Visibiliser les acteurs locaux dans les domaines de l'économie circulaire
			5.1.2- Étudier le déploiement d'un espace de réemploi en déchetterie et rédiger des scénarios
			5.1.3- Encourager les changements de comportement via des ateliers pratiques et défis
		Obj.5.2	Favoriser une consommation responsable
			5.2.1 Diminuer la distribution d'imprimés publicitaires
			5.2.2 Encourager les professionnels à proposer des alternatives au jetable



Adresse :
Pôle Tertiaire
2 ZI Chartreuse Guiers
38 380 Entre-deux-Guiers

Téléphone : 04.76.66.81.74
Fax : 04.76.66.13.65

Email :
[accueil@cc-
coeurdechartreuse.fr](mailto:accueil@cc-coeurdechartreuse.fr)

N°Siren/Siret :
200 040 111 00110



CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES